

# REUNION du 21 MARS 2011 à 20 H 30

*Convocation et affichage: 14/03/2011*

*Ordre du jour:*

- *Réforme des collectivités Territoriales*
- *Travaux église*
- *Travaux voirie*
- *Point sur leur financement*
- *Point sur les commissions et délégations*
- *Questions diverses*

Présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de François LAVAUD qui donne pouvoir à Dominique COULETEL.

Secrétaire de séance : Aurore ALEXANDRE.

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

## **1) Réformes des collectivités territoriales Délibération (n° 2011/02/01)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la loi n° 2010-1653 en date du 16 décembre 2010 relative à la réforme des Collectivités Territoriales,

Considérant la lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Reims en date du 20 janvier 2011 sollicitant un projet concret et réaliste concernant le territoire de la Communauté de Communes Champagne Vesle,

Considérant que la Communauté de Communes Champagne Vesle répond aux critères définis par la loi,

Considérant l'activité économique développée dans la Communauté de Communes Champagne Vesle, nécessaire à l'aménagement de l'ensemble de son territoire,

Après en avoir délibéré,

- **REAFFIRME** son attachement à la Communauté de Communes Champagne Vesle,
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Champagne Vesle de maintenir son territoire actuel.

## **2)- Travaux église**

Il reste certains travaux à effectuer sur l'Eglise : la nef, les bas-côtés et deux autres petites parties. Le montant des travaux s'élèverait à environ 70.000 euros HT pour le haut de l'église. L'architecte des bâtiments de France nous a indiqué qu'ils nous financeraient 35 % du montant des travaux, ce qui laisserait encore 25.000 / 30.000 euros, à la charge de la commune.

### 3) Travaux de la voirie :

#### - Prêt :

Il devient urgent de procéder aux travaux de la rue des Tendonnières. Actuellement, la réparation de la rue coûte 568,77 euros par mois.

La Caisse d'épargne nous propose un prêt fixe de 169.000 euros sur 25 ans à 4,97 % ou sur 20 ans à 4,70 %. Etant donné la légère différence de taux, le prêt sur 25 ans sera sans doute retenu. Cela nous ferait rembourser 2.961,17 euros par trimestre soit 987,05 euros par mois. Toutefois, il est à noter qu'il sera indispensable de prendre un prêt relais d'environ 2.000 euros, le temps que la commune touche des subventions à hauteur de 23 %.

Suite à des travaux de voirie effectués il y a 9 ans, nous remboursons un prêt pris sur 28 ans et 2 mois. Il nous reste 19 ans avec des mensualités de 2329,31 euros soit 310.635 euros. La Caisse d'épargne nous propose également une reprise du crédit à 4,65 % correspondant à un remboursement de 6177,88 euros par trimestre.

#### - Instaurations d'aménagements :

Monsieur le Maire nous a donné lecture d'un courrier de riverains, demeurant rue des tendonnières, sollicitant la rénovation de la rue ainsi que l'instauration d'aménagements limitant la vitesse, celle-ci étant excessive dans cette rue.

Après avoir consulté le CBE (Champagne Bureau d'Etudes), celui-ci nous propose deux plans :

- Soit l'aménagement de deux plateaux surélevés
- Soit l'aménagement d'un plateau surélevé et d'une chicane

Ces deux projets reviendraient à 211.553 euros pour la voirie et les aménagements. Les honoraires du bureau d'études sont de 3.800 euros HT. Il lui appartiendra de procéder à l'appel d'offres au moment venu.

Les projets seront présentés cette semaine à la perceptrice.

La question d'un STOP au niveau du marronnier a été abordée mais il est précisé qu'il serait très compliqué à mettre en place compte tenu du champ de visibilité nécessaire.

### 4) Point sur les commissions et les délégations :

- **Projet mairie :** Lors de la dernière réunion, Monsieur Christophe SAUVAGE a donné connaissance au Conseil municipal d'un projet de travaux pour la mairie prévoyant la remise aux normes de l'électricité, l'isolation et l'abattement de cloisons afin d'agrandir le secrétariat actuellement trop exigü. Monsieur Nicolas CARNOYE demande à ce qu'une estimation d'un projet simple, sans l'abattement de cloisons, soit réalisée.

Monsieur Christophe SAUVAGE indique qu'il a un accord tacite de la Région pour obtenir une subvention quelque soit le projet de la mairie (rénovation de l'actuelle mairie ou construction d'une nouvelle) à partir du moment où on part sur l'idée d'un foyer rural.

Monsieur le Maire précise que nous disposons également d'une réserve parlementaire jusqu'en Juin 2012.

Un courrier sera adressé au Conseil Général de la Marne afin de connaître le pourcentage de leur subvention.

### **Pompiers :**

Une réunion devrait avoir lieu prochainement entre le Capitaine Hubert DEGREMONT et les communes de Janvry, Germigny, Rosnay et Mery-Premecy afin de regrouper ces centres. Si une telle réunion s'avérait impossible, ces centres seraient alors rattachés à la commune de Muizon.

### **SIS de Rosnay :**

Avec le retour des beaux jours, les jeunes reviennent jouer au foot dans la Cour de l'école, ce qui occasionne du bruit pour les riverains. De plus, les ballons dégradent les stores, les fenêtres et les gouttières et salissent les vitres de l'école.

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire rappelle que l'enceinte scolaire est un domaine privé et préconise que la municipalité propose à ces jeunes un autre espace de loisir.

Plusieurs hypothèses semblent pouvoir être envisagées mais celles-ci nécessitent des fonds...Il faudra également se renseigner afin de savoir si des subventions sont possibles ?

En attendant, l'usage du parking devant l'école plutôt que la cour pourrait être une solution aux problèmes évoqués plus haut.

### **5) Questions diverses :**

- La question du nettoyage du fossé « rue du moulin à vent » en direction de Treslon a été abordée. Monsieur le Maire se demande si cela n'est pas de la compétence du département puisque nous sommes sur une route départementale. Cependant, cette portion de route étant entre les deux panneaux de la commune, il s'avérerait que cela serait de la compétence de la commune.

- La DDE a procédé à l'inscription d'arbres à la peinture rouge afin de délimiter leur zone de nettoyage des routes. Cependant, il a été constaté que la DDE avait étendu leur zone...

- Pour la réalisation du bulletin municipal, nous avons été contraints de changer d'imprimeur, notre partenaire « Groupama » n'étant plus en mesure d'assurer cette prestation. Le prochain bulletin sera imprimé par « Espace Documents » pour un coût de 310 € HT pour 150 exemplaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.